

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 24 mars 2016

COMMUNE DE MONTREUIL LE CHÉTIF

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars 2017 à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame GUYON Marie-France, Maire.

Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 17 mars 2017
Date d'affichage de la convocation : 17 mars 2017

Présents : Marie-France GUYON - Patrice JULIENNE - Denis JULIENNE - Annick BRILLANT - Laurent LECHAT - Joël LOUBEAU – Monique COCHET-- Méлина BLOSSIER Christian MERCIER- Yves BOMPOIS

Excusés :

Formant la majorité des membres en exercice.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Denis Julienne est désigné secrétaire de séance.
Compte rendu de la précédente réunion : adopté.

Adoption de l'ordre du jour :

Madame le Maire propose d'adopter l'ordre du jour. **Adopté.**

Objet : Vote du taux d'imposition 2017

Madame le Maire propose le vote des 4 taxes locales sans envisager d'augmentation,
Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379,1470 et suivants,
Vu l'état 1259 TH-TF établi par la Direction des services Fiscaux de la Sarthe
Considérant les bases 2016 aux montants suivants

| TAXES | Bases effectives 2016 | Bases prévisionnelles 2017 notifiées | Taux |
|-----------------|-----------------------|--------------------------------------|--------|
| Taxe habitation | 223 303 € | 224 600 € | 4,35% |
| Taxe bati | 171 091 € | 172 400 € | 8,45% |
| Taxe non bati | 89 242 € | 89 500 € | 21,60% |

Considérant que le montant des allocations compensatrices de l'état sur la taxe d'habitation, les taxes foncières s'élèvent à 6210 € (rappel 2016 : 5852 €)

DELIBERATION 2017-03

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la proposition de Madame le Maire de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2017
- adopte les taux d'imposition suivants pour l'année 2017

OBJET /OPPOSITION PLU.

Rapporteur : M.

La Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée Loi ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code général des Collectivités territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomération.

Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan local d'urbanisme. Cette compétence

sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où « au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité.

Il en résulte que le transfert aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus ».

Considérant l'intérêt pour la Commune de conserver sa compétence en matière d'élaboration du plan local d'urbanisme,

Et vu l'article 136 de la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014,

Délibération 2017-04

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,
- Demande au Conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition,
- Autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

OBJET .Vote du compte administratif 2017

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, Madame Marie France GUYON, Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur Julienne Patrice, 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| | | DEPENSES | RECETTES | RESULTAT |
|-------------------------------------|---|---|--------------|-----------------------------------|
| REALISATION DE L'EXERCICE | SECTION DE FONCTIONNEMENT | 280 742.17 € | 297 597.65 € | 16 855.48 € |
| | Report N-1 | | | 66 475.14 € |
| | TOTAL (réalisation + reports) | | | 83 330.62€ (Compte 002) |
| REPORT DE L'EXERCICE N -1 | SECTION D'INVESTISSEMENT | 75 162.40 € | 155 412.21 € | 80 249.81 € |
| | Report N-1 | | | -11 016.18 € |
| | TOTAL (réalisation + reports) | | | 69 233.63 +0.60 €) |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 | SECTION DE FONCTIONNEMENT | 0,00 € | 0,00 € | |
| | SECTION D'INVESTISSEMENT | 0 ,00 € | 0 ,00 € | |
| | TOTAL restes à réaliser à reporter en N-1 | 0. 00 € | 0 ,00 € | |
| RESULTAT DE CLOTURE | SECTION DE FONCTIONNEMENT | A reporter (compte 002) 83 330.62 € | | |
| | SECTION D'INVESTISSEMENT | A reporter (compte 001) 69 224.23 € | | |

2° Constate les identités de valeurs avec les indicateurs du compte de gestion relatives au rapport à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice ,au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie ,aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire

3°Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Délibération 2016-05

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2016

OBJET / APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

DELIBERATION 2017-06

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur Monsieur HELIAS Benoit accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurants au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant toutes les opérations effectuées

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur HELIAS Benoit receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

Objet. Affectation du Résultat

DELIBERATION 2017/07

Le conseil municipal constatant que le compte Administratif présente

En section de fonctionnement

| | |
|---|---------------------------|
| - Un résultat de clôture de l'exercice | 2015 : 66 475.14 € |
| - Un résultat de clôture pour l'exercice | 2016 : 16 855.48 € |
| - Soit un résultat de clôture de l'exercice | 2016 : 83 330.62 € |
| - | |

En section d'investissement

| | |
|---|--|
| Un résultat de clôture de l'exercice | 2015 : - 11 016.18 € |
| Un résultat pour l'exercice 2016 | : 80 249.81 € |
| Soit un résultat de clôture de l'exercice | 2016 : 69 233.63 € |
| | + 0.60€ (opération d'ordre budgétaire suite dissolution ccas) |
| | Soit 69 234. 23 € |

Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2017 : **69 234.23 € (compte 001)**
En section de fonctionnement de l'exercice 2017 : **83 330.62€ (compte 002)**

OBJET ; vote du budget primitif

DELIBERATION 2017-08

Madame Le Maire présente le budget primitif de la commune pour l'exercice 2017

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents arrête comme suit le budget :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
|----------------------------------|--|--------------|--------------------|-------------------------------------|--------------|
| 011 | Charge à caractère général | 46 860.00 € | 70 | Produits des services des domaines | 1 200 € |
| 012 | Charge de personnel | 69 415.00€ | 73 | Impôts et taxes | 51 025.00 € |
| 014 | Atténuation de produits | 13 983,00 € | 74 | Dotation et participations | 62 042.00€ |
| 65 | Autre charges de gestion courante | 58 486.00 € | 75 | Autres produits de gestion courante | 16 200,00 € |
| 66 | Charges financières | 500.00 € | 013 | Atténuations de Charges | 7000.00 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 250.00 € | 002 | Excédent reporté | 83 330.62 |
| 022 | Dépenses imprévues | 1303.62 € | | | |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 30 000 € | | | |
| TOTAL DES DEPENSES | | 220 797.92 € | TOTAL DES RECETTES | | 220 797.62 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | |
|---------------------------------|------------------------------------|--------------|--------------------|------------------------------------|-------------|
| 016 | Remboursement d'emprunts et dettes | 3 500.00 € | 10 | Apports, dotations, réserves | |
| 200 | Frais documents urbanisme | 5 500.00€ | 13 | Subventions d'équipement | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 76 234.23€ | 16 | Emprunt-dettes assimilées | |
| 23 | Immobilisation en cours | 13 000.00€ | 021 | Virement section de fonctionnement | 30 000.00 € |
| 20 | Dépenses imprévues | 1000.00€ | 001 | Excédent antérieur reporté | 69 234.23 € |
| TOTAL DES DEPENSES | | 99 234 .23 € | TOTAL DES RECETTES | | 99 234.23 € |

Objet : Encart comice Agricole

- Madame le Maire fait part au conseil municipal que le comice agricole 2017 du canton aura lieu à St Victeur une participation pour un encart publicitaire est sollicitée en fonction de différents formats

Délibération 2017-09

Après délibération l'ensemble du conseil municipal décide à l'unanimité de prendre

- un encart de 50€ correspondant au format 8.5 x 5.4 cm

Madame le Maire est chargée de faire procéder au mandatement de cette somme.

Objet : Participation voyage scolaire

- Madame le Maire fait part au conseil municipal de demandes de subventions formulées par les familles dont les enfants ont participé aux voyages scolaires organisés par leurs établissements respectifs,

À savoir : Famille :

- Monfort pour Samsara – 7 Rte Forges de l’aulne -72130 Montreuil Le Chétif
- Burin pour Noah – 5 le Bourgneuf -72130 Montreuil Le Chétif
- Soares pour Carlene –Le Houx -72130 Montreuil Le Chétif
- Bernard pour Nathan –Les Rochelles --72130 Montreuil Le Chétif
- Atse –Loubeau pour Laureen – Petit Bécédi --72130 Montreuil Le Chétif
- Lechat pour Paul – La Bedellerie 72130 Montreuil Le Chétif
- Durand pour Alex – 18 Rte de Roche Brune – 72130 Montreuil le chétif

Délibération 2017-10

- Après délibération l’ensemble du conseil municipal décide à l’unanimité d’attribuer une subvention de 50€ à chacune des familles.

Madame le Maire est chargée de faire procéder au mandatement de cette somme

OBJET / SUBVENTIONS 2017

Délibération 2017-11

- Après délibération l’ensemble du conseil municipal décide à l’unanimité d’attribuer une subvention à chacun des établissements Organismes et associations suivants :
- Madame le Maire est chargée de faire procéder au mandatement de ces sommes.

| ASSOCIATIONS | 2017 |
|----------------------------------|-------------|
| ADMR –Fresnay sur Sarthe | 150 |
| Aine ruraux -Montreuil le chétif | 170 |
| Alpes Mancelles dans l’Europe | 50 |
| Amicale Bouliste –Montreuil | 135 |
| Amicale des sapeurs-pompiers | 70 |
| ASIDPA (soins infirmiers) | 150 |
| Union Fresnoise football | 90 |
| CFA-TP 72610 St paterne | 50 |
| Handball Club Fresnay | 50 |
| Comice Agricole Canton | 302 |
| Comité des Fêtes | 2500 |
| Basket Club Fresnay | 90 |
| MFR Fyé | 50 |
| MFR Bernay-en-Champagne | 50 |
| Petits pas Cadencés – Fresnay | 30 |
| Radio Alpes mancelles Fresnay | 60 |
| Société de Chasse – Montreuil | 80 |
| Chambre des Métiers – Le Mans | 50 |
| La boîte à Livres – Montreuil | 150 |
| Total | |

Tableaux des permanences –Elections présidentielles

Madame Le Maire rappelle le calendrier des élections présidentielles et la mise en place du tableau des permanences :

1^{er} tour : 23 avril 2017

| 8h 10h30 | 10h30 – 13 h00 | 13h00 – 15h30 | 15h30 -19h00 |
|-----------------|-----------------|--------------------|------------------|
| Mélina Blossier | Annick Brillant | Marie France Guyon | Monique Cochet |
| Laurent Lechat | Loubeau Joël | Galpin Georges | Patrice Julienne |
| Marie France | Hiron Allison | Jessy Loubeau | Yves Bompois |

2eme tour : 07 mai 2017

| 8h 10h30 | 10h30 – 13 h00 | 13h00 – 15h30 | 15h30 -19h00 |
|-----------------|-----------------|--------------------|------------------|
| Mélina Blossier | Annick Brillant | Marie France guyon | Patrice Julienne |
| Laurent Lechat | Loubeau Joël | Galpin Georges | Monique Cochet |
| Denis Julienne | Hiron Allison | Jessy Loubeau | Yves Bompois |

Recensement 2017

Denis Julienne Coordinateur de la campagne de recensement fait un point sur le résultat de la collecte :
La commune compte 302 Habitants.

Fin de séance – 23 h30

Le 31-03-2017 Pour affichage